

Québec français



Un historique

Monique Lebrun

Number 80, Winter 1991

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/44753ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Lebrun, M. (1991). Un historique. *Québec français*, (80), 26–26.

Un historique

Monique LEBRUN

Au Québec comme ailleurs, la conception que l'on se fait de la didactique du français est tributaire de l'histoire de l'éducation. C'est pourquoi nous en parlerons en fonction de l'évolution de la formation des maîtres, en nous attardant plus spécifiquement aux années qui ont précédé la création des facultés d'éducation.

L'époque des écoles normales

De 1836 (date de la première loi des écoles normales) à 1964, les maîtres des écoles primaires et secondaires du Québec ont été formés dans les écoles normales. Mentionnons qu'il a également été possible, jusqu'en 1936, d'obtenir un permis d'enseignant en passant les examens d'un bureau d'examineurs ministériels, et donc d'échapper au réseau des écoles normales. Jusqu'en 1904, les écoles normales du Québec fonctionnaient sans programme uniforme. En raison des carences des dossiers des futurs maîtres, on y menait de front la formation générale et la formation professionnelle. La notion de culture y était à l'honneur et, en son nom, on surchargeait les horaires. Les premiers manuels de pédagogie théorique et pratique, comme on disait à l'époque, faisaient leur apparition, laissant une bien maigre place à la pédagogie du français, surtout centrée sur les premiers apprentissages en lecture, écriture et grammaire. En réalité, comme on visait surtout à former des maîtres pour l'enseignement primaire, donc des généralistes, la méthodologie générale prenait le pas sur la méthodologie des disciplines.

L'année 1905 voit l'apparition des programmes uniformes dans les écoles normales. De cette époque date le célèbre ouvrage de Mgr Ross, principal de l'École normale de Rimouski, intitulé *Pédagogie théorique et pratique*. La partie sur la « méthodologie spéciale » inclut un chapitre sur l'enseignement de la langue française où l'on fait le lien, comme il est d'usage à l'époque, entre

préservation de la langue et préservation de la foi. On y parle de niveaux de lecture à haute voix, de calligraphie, de moyens d'enrichir le vocabulaire, d'exercices préparatoires à la rédaction et, très longuement, d'orthographe, en recommandant la méthode inductive basée sur l'observation des exemples. Le chapitre se clôt sur la phraséologie, terme vieilli désignant l'étude de la phrase, des propositions et des paragraphes.

La méthodologie du français, comme on dit à l'époque, se précise durant les années d'après-guerre avec la multiplication d'articles sur le sujet dans des revues comme *l'Enseignement primaire*, *l'École canadienne* et surtout avec la sortie de l'ouvrage *Méthodologie spéciale*, collectif issu des efforts des professeurs de la célèbre École normale Jacques-Cartier de Montréal, sous la direction du professeur Roland Vinette. En deux cents pages bien remplies, Jean-Marie Laurence y explique sa conception de la pédagogie du français. En lecture, il fait état des méthodes analytiques et synthétiques et propose des leçons de lecture expliquées. Il se prononce pour un enseignement occasionnel du vocabulaire, fait la distinction entre vocabulaire actif et vocabulaire passif, prône l'utilisation des échelles de vocabulaire et d'orthographe. Citant des auteurs de poids, dont le linguiste Brunot, Laurence met l'accent sur l'analyse, qu'il considère comme la genèse de la grammaire. Il conseille de ne pas abuser de la terminologie avec les élèves et de recourir aux substitutions. Le meilleur apprentissage de la grammaire est, selon lui, basé sur l'induction. La dictée préparée, avec dictionnaire et grammaire, lui semble s'apparenter à la grammaire quotidienne. Il recommande, pour le maître, la connaissance de la phonétique. La méthodologie du français de Laurence a marqué toute une génération d'instituteurs, de 1950 à 1969.

Jusqu'en 1953, les différentes écoles normales du Québec décernaient des brevets généraux pour l'enseignement au primaire et au secondaire. L'année 1953 voit la créa-

tion, parallèlement aux autres brevets, d'un brevet de classe A qui instaure un début de spécialisation, donc, permet à certains étudiants-maîtres de se concentrer de façon privilégiée entre autres sur la méthodologie du français, ainsi qu'on l'appelle encore. Cette tendance à la spécialisation ira en s'accroissant jusqu'à la disparition des écoles normales.

Le Rapport Parent et la création des facultés d'éducation

En 1964 paraissent les quatre tomes du *Rapport Parent*, rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec. Les recommandations de ce rapport, issues de sérieuses enquêtes et consultations, vont bouleverser entièrement le paysage éducatif québécois, et donc, entre autres, la conception de la formation des maîtres et les contenus des programmes.

Après maintes hésitations et études de modèles européens et américains, on y recommande en effet le transfert de la formation des maîtres des écoles normales aux facultés universitaires. On éprouve cependant des appréhensions : « [...] en confiant aux universités la formation de tous les maîtres, on peut craindre que la psycho-pédagogie et les aspects pratiques de cette formation ne soient trop sacrifiés à l'étude proprement dite des disciplines à enseigner » (1965, tome II, p. 271). Au plan du curriculum, on propose la mise sur pied d'une licence d'enseignement élémentaire ou secondaire comportant de 25 % à 30 % de formation en pédagogie générale et de 70 % à 75 % de spécialisation, dans l'ensemble des matières du primaire d'une part, dans une ou deux matières du secondaire d'autre part.

La création des facultés d'éducation sera chose faite au Québec en 1969. Les écoles normales auront vécu 133 ans. ●

*La formation
des Maîtres*